

# Rapport budgétaire – BP 2024

## Table des matières

I.	Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales.....	7
	A. Des ressources fiscales contraintes.....	7
	B. La nécessité d’aller chercher des recettes.....	9
II.	Un budget maîtrisé en fonctionnement et en investissement.....	12
	1. Le Programme pluriannuel d’investissements.....	14
	2. Les autorisations de programme.....	15
	3. Quelques éclairages d’actualité.....	21
	La mise en place d’un budget participatif.....	23

Le vote du budget primitif est le résultat d'un long processus de préparation entamé en septembre 2023 ponctué par plus de cinquante-cinq réunions, commissions techniques, commission des finances, commissions dédiées (réunions thématiques de la majorité municipale, deux réunions de la commission des finances, ajustement du PPI et des AP, points entre les élus, la direction générale et les directeurs de services). Elle s'est accompagnée de réunions régulières avec la trésorerie principale, afin de caler la fin de l'exercice budgétaire et de préparer l'exercice 2023.

Le passage à la M57 a conduit à la présentation d'un règlement budgétaire et financier pour préciser et fixer par écrit les pratiques et les règles en vigueur.

Ce budget 2024 est le fruit du débat d'orientations budgétaires tenu lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023 et confirme l'engagement de la ville dans sa trajectoire de rétablissement des comptes, dans sa volonté-d'amélioration du service public en fonctionnement et en équipements, et dans son ambition décrite dans le rapport d'orientations budgétaires concernant l'évolution urbaine de notre ville.

2024 sera une année charnière pour Sevrans :

- ✓ Le désendettement se poursuit avec un taux d'endettement qui se situe autour de 5 ans (à comparer aux 22 ans de 2018) ; Le stock de la dette a été divisé par 2 en 8 ans passant de 130 à 65M€ ;
- ✓ L'amélioration du service rendu aux Sevranaises et Sevransais est une préoccupation constante dans un contexte particulièrement anxiogène pour les familles : insécurité, paupérisation, évolution climatique.
  - L'effort en matière de sécurité reste la priorité. L'engagement de la Ville autour de la rue Raoul Dautry, la pose de nouvelles caméras de vidéo protection et le développement d'actions autour de la prévention des pratiques à risques sont des actions fortes portées par le budget 2024 ;
  - Le développement de nouveaux services à la personne visant notamment à améliorer la connaissance et l'accès aux droits sera porté par le CCAS tout particulièrement
- ✓ La rénovation urbaine peut enfin être engagée. La signature avec l'EPT du financement des équipements publics des Anciennes Beaudottes permet d'ajuster le PPI et de prévoir une trajectoire financière pour les années à venir. Il en va de même pour Sevrans Terre d'Eaux.

- ✓ Cette trajectoire nous permet en 2024 de rentrer dans la construction du nouveau poste de police municipale et du centre aquatique mais également de saisir des opportunités qui répondraient aux besoins du bon fonctionnement de nos services publics.
- ✓ Pour soutenir l'ensemble du projet communal, nous poursuivrons en 2024 la consolidation de l'administration communale.

2024 est également une année exceptionnelle avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

- ✓ Sevrans est labellisée Terre de Jeux et est très engagée dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques
- ✓ Sevrans fait partie des 25 villes composant le parcours de la Flamme pour Jeux Olympiques et Paralympiques
- ✓ des moyens exceptionnels y sont donc consacrés cette année.

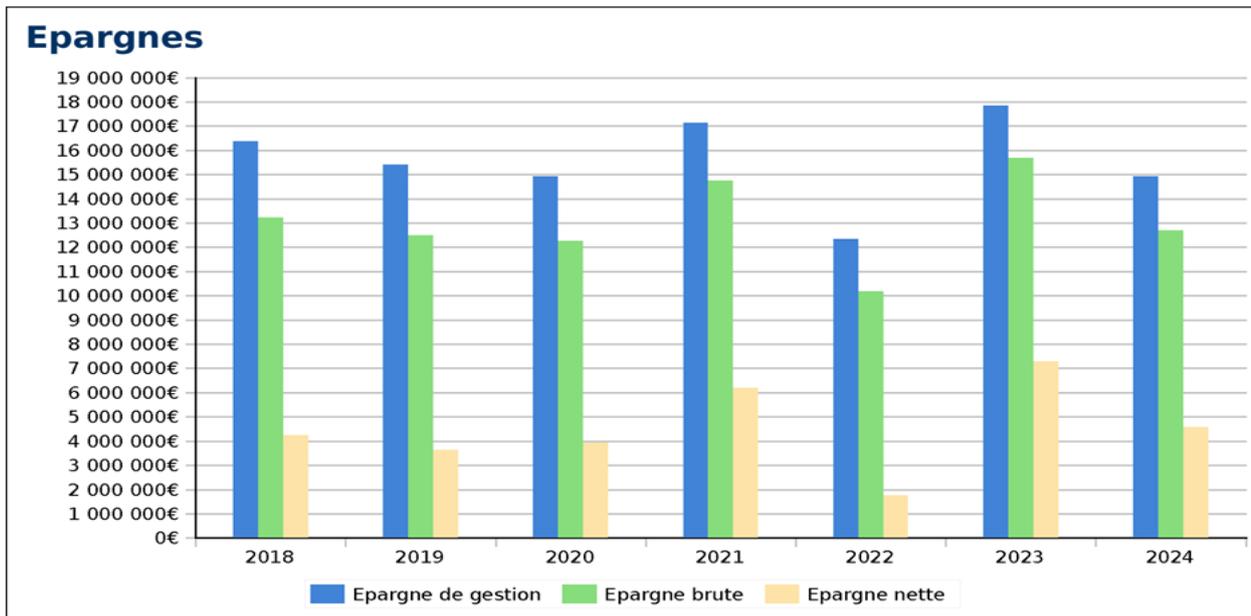
La stratégie budgétaire de la municipalité est inchangée depuis le début du mandat. Elle repose sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement et permettre de l'investissement au service des Sevransais. Elle s'accompagne d'une recherche active de subventions permettant de soutenir ces projets et d'agir pour l'égalité républicaine à laquelle nous aspirons.

Le budget 2024 proposé traduit cette volonté et ces actions. Il est marqué par l'inscription de 10 millions d'euros supplémentaires en investissement après la réalisation de 6 millions supplémentaires en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	96 486 331	92 269 392	94 350 613	93 168 441	94 809 292	100 311 394	104 809 383
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	80 858 545	79 762 257	78 025 470	78 409 131	84 122 366	84 618 199	89 154 551
<i>dont intérêts de la dette</i>	3 154 173	2 902 430	2 645 374	2 373 094	2 143 654	2 154 918	2 231 302
<b>Recettes d'investissement</b>	12 114 640	6 265 518	7 142 995	14 731 866	9 737 425	13 971 098	28 673 470
<i>dont emprunts souscrits</i>	5 094 590	0	0	4 810 000	4 800 000	8 000 000	8 130 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	20 372 769	25 764 251	22 995 071	22 890 523	24 593 281	29 124 255	49 150 192
<i>dont capital de la dette</i>	8 967 082	8 863 602	8 327 845	8 556 266	8 428 523	8 411 090	8 138 192
<i>dont P.P.I</i>	11 394 886	16 083 354	13 624 229	13 260 866	15 413 547	20 033 165	39 912 000

Chiffres provisoires pour 2023 et prévisionnels pour 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	96 486 331	92 269 392	94 350 613	93 168 441	94 809 292	100 311 394	101 809 383
Epargne de gestion	16 373 959	15 409 565	14 921 712	17 132 403	12 330 625	17 848 113	14 933 134
Epargne brute	13 219 786	12 507 135	12 276 338	14 759 309	10 186 971	15 693 195	12 701 832
Taux d'épargne brute (en %)	14,05 %	13,56 %	13,59 %	15,84 %	10,8 %	15,64 %	12,48 %
Epargne nette	4 252 704	3 643 533	3 948 492	6 203 044	1 758 448	7 282 105	4 563 641



Les années 2018 à 2022 sont des résultats, 2023 est provisoire et 2024 une prévision. Il est à noter que l'année 2022 dégage une épargne brute de 10,2M€ et 2023 15,7 M€. Il convient de préciser que le résultat provisoire de 2023 s'explique par la compensation exceptionnelle et non renouvelée de l'État de 1,94M€ en 2023 pour l'inflation de 2022. Une fois corrigés de cette réalité les taux d'épargne sont assez constants.

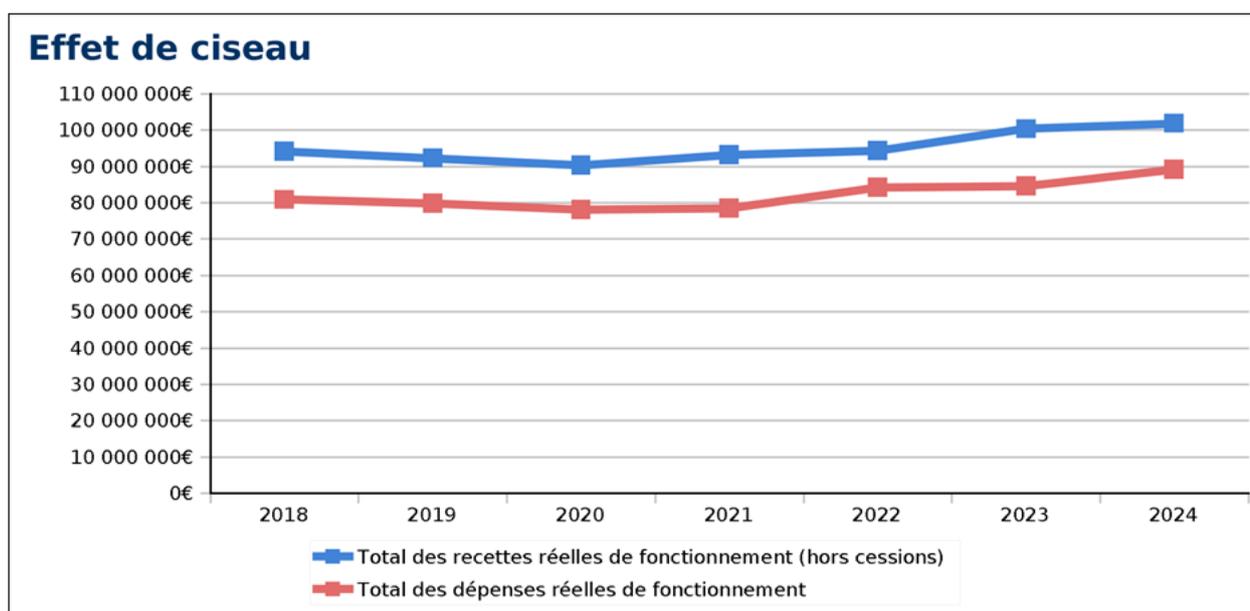
L'exécution budgétaire 2023 reste marquée par les augmentations importantes (fluides, matériaux, alimentation, rémunérations,...) et par l'insuffisance du soutien financier apporté par le gouvernement. Le versement en 2023 de la compensation de la hausse des prix de 2022 a permis de compenser une partie de ce manque à gagner. Il a été obtenu de haute lutte, après des interventions du maire auprès des députés et sénateurs qui votent la loi de finances et des services de l'État. Malheureusement il n'a pas été reconduit en 2023 et rien n'est prévu par la loi de finances pour 2024. Ceci a pour conséquence de faire peser en totalité ces augmentations sur le budget de la commune. Pour exemple, les mesures salariales décidées par le gouvernement depuis 2022 représentent 9% de nos prévisions de dépenses de personnel.

Les services ont donc préparé ce budget en étant attentifs à ne pas dépenser plus qu'en 2023, tout en tenant compte des impératifs : augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, renforcement des actions de solidarité, développement de la politique jeunesse, soutien aux évènements nouveaux : Jeux Olympiques.

Ils ont également veillé à réduire les dépenses d'investissement reportées (3,5 millions contre 6 millions en 2023) et les rattachements de fonctionnement, et d'améliorer un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour respecter les engagements pris auprès de la population.

S'appuyant sur un choix politique fort les services ont mis en adéquation la planification des dépenses par rapport à celle des recettes.

Ainsi, tout en maîtrisant relativement les dépenses, en particulier en fonctionnement, la Ville peut développer le service qu'elle rend aux Sevranaises et Sevranaïses.



*Il s'agit de garder chaque année une différence significative entre recettes et dépenses de fonctionnement. C'est cette différence qui permet de payer les échéances de la dette. La possibilité d'investir est directement liée à la capacité de contrôler les dépenses de fonctionnement.*

Le vote du budget dès le 8 février 2024 permet, de réaliser ces dépenses dans les délais et dans le respect des règles de l'annualité et de la sincérité budgétaires. Ce budget contribue à la transparence de notre vie démocratique au regard des engagements pris devant la population.

Pour permettre d'évaluer les grandes masses du budget en comparaison avec le budget 2023, les tableaux ci-dessous contiennent ces comparaisons de « BP » à « BP ». Le changement de norme comptable pour utiliser à partir de 2024 la « M57 » n'a pas permis à ce jour de sortir la « maquette 2024 » entière.

Le budget proposé s'établit comme suit :

### Dépenses de Fonctionnement - Réel

Chapitre	Budget primitif	Proposition BP
	2023	2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 690 970,00	24 679 039,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 480 700,00	53 520 461,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 870 816,94	8 231 950,00
66 CHARGES FINANCIERES	2 385 405,47	2 378 150,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	300 000,00	248 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>87 777 892,41</b>	<b>89 107 600,00</b>

### Dépenses d'Investissement - Réel

Chapitre	Budget primitif	Proposition BP
	2023	2024
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 680,56	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 412 000,00	8 138 345,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 388 281,00	3 391 160,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	377 024,00	4 701 741,30
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 700 062,00	12 379 954,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 750 919,00	19 497 366,65
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		50 000,00
54112 TRAVAUX D'OFFICE CPTTE TIERS	90 000,00	90 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>38 631 966,56</b>	<b>48 248 566,95</b>

### Recettes de Fonctionnement - Réel

	Budget primitif	Proposition BP
	2023	2024
<b>TOTAUX</b>	<b>99 317 223,00</b>	<b>102 206 258,00</b>

### Recettes d'Investissement - Réel

	Budget primitif	Proposition BP
	2023	2024
<b>TOTAUX</b>	<b>25 736 779,85</b>	<b>35 154 131,61</b>

## I Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales

Entre l'impact de l'inflation, l'augmentation des emplois précaires qui touche plus les femmes et les jeunes, la population de Sevrans est fortement touchée.

La pauvreté reste beaucoup plus présente à Sevrans que dans le reste de l'Île-de-France et même de la Seine Saint Denis. Les données de l'INSEE sont éloquentes : les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont 32% à Sevrans, 27,6% en Seine Saint Denis et 15,5 % en Île-de-France. Il y a donc deux fois plus de personnes sous le seuil de pauvreté à Sevrans que dans le reste de l'Île- de-France.

% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2020	Île-de-France	Seine-Saint Denis	Sevrans
Ensemble	15,5%	27,6%	32%
Propriétaire	5,6%	12,5%	17%
Locataire	25,4%	37,2%	42%

Champ : ménage fiscaux-hors communautés et sans abris

Source : Insee-DGFIP-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

Cette situation nous impose non seulement de maintenir mais de renforcer, dans la limite de nos possibilités et compétences, nos actions en direction de la population

Dans le même temps, les investissements doivent permettre de se projeter dans l'avenir et doter la Ville d'équipements à hauteur des besoins de ses habitantes et habitants.

Salaire net horaire moyen en euros selon l'âge en 2019	Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Sevrans
De 18 à 25 ans	11,8	10,9	10,7
De 26 à 50 ans	20,3	15,2	13,1
Plus de 50 ans	25,4	16,2	14,2

Champ : ménage fiscaux-hors communautés et sans abris

Source : Insee-DGFIP-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

### A. Des ressources fiscales contraintes

Alors que la population de la ville est passée de 49 442 habitants en 2012 à 52 002 en 2023 (« population DGF »), les recettes fiscales n'ont pas suivi.

La réforme fiscale, qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, modifie considérablement l'autonomie budgétaire des communes. La

suppression de la taxe d'habitation fait reposer la fiscalité municipale quasi uniquement sur la taxe foncière

Les logements sociaux étant exonérés de taxe foncière pendant vingt-cinq ans, cela prive la ville de Sevrans des revenus correspondants. Ainsi le tiers des propriétés de la ville ne contribue pas au financement des services publics. Cette incohérence a été soulignée par le rapport Rebsamen et la loi de finances pour 2022 a mis en place une compensation de l'État pour les nouvelles constructions. Toutefois les inégalités restent très fortes entre des villes comme Sevrans qui accueille 39,8% de logements sociaux et les communes qui ne respectent pas cette exigence de solidarité.

MÉNAGES IMPOSÉS SUR LE REVENU EN 2020	
SEVRAN	41 %
S.S.D	49,2 %
IDF	64,1 %

L'introduction d'une compensation par l'Etat des exonérations de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) n'est applicable au logement social que pour les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à la mi-2026. L'objectif affiché est de lever le principal frein financier à la construction de logements sociaux. De la même façon, pour les logements intermédiaire (LLI) achevés à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de TFPB est remplacée par un crédit d'impôt sur les sociétés d'égale montant (TFPB et taxes additionnelles, sauf taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et de même durée.

En décidant encore cette année de ne pas augmenter le taux de taxe foncière (qui avait été baissé par le conseil municipal, d'un point – soit 5% - en 2019) la ville de Sevrans reste parmi les plus modérées pour les taux d'impôts locaux (après la suppression de la TH sur les résidences principales).

Le produit des bases de la taxe foncière de la ville de Sevrans, rapporté en euros par habitant, est le-deuxième plus faible de la Seine-Saint-Denis.

Les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties restent inchangés pour Sevrans, depuis la baisse de 2019. Il s'agit donc d'une séquence de 11 ans sans augmentation. Ces taux sont fixés tels que suit :

Taxe d'habitation	35,29 %
Taxe foncière (bâti)	41,49 %
Taxe foncière (non bâti)	114,64 %

La politique des « appels à projets » et la diminution des contributions de l'État limitent les communes dans l'exercice de leurs compétences, pourtant garantie par la libre administration, principe constitutionnel.

Nous avons dénoncé dans un vœu voté par le conseil municipal la non revalorisation de la dotation globale de fonctionnement sur le niveau de l'inflation reconnu par la loi de finances. En effet, les mécanismes de dotation, de redistribution et de péréquation doivent urgemment être revus afin d'établir l'égalité territoriale entre les communes les plus riches et les communes les plus pauvres, dont Sevrans fait encore partie.

## B La nécessité d'aller chercher des recettes

Pour faire face, la recherche de sources nouvelles de financement est un objectif incontournable pour la ville. La faiblesse structurelle des recettes fiscales est compensée par un travail quotidien de recherche de recettes par les services.

C'est ainsi que l'investissement est financé en partie par l'épargne, par l'emprunt, mais aussi par les subventions d'investissement mais également par la mise en œuvre de Projets Urbains Partenariaux avec les promoteurs qui participent ainsi au financement de certains des équipements publics nouveaux

Quatre délibérations sont proposées pour autoriser Mr le Maire à demander des subventions.

Cette année, il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre de 8,14 M€ en 2024. Cette inscription permettra de faire face aux nouvelles dépenses d'investissement prévues sans alourdir le stock de dette de la Ville.

Dettes : capital restant dû au premier janvier :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital Restant Dû cumulé	99 224 477	90 473 622	81 610 019	73 282 174	69 535 908	65 496 295	65 488 103

Concernant les mécanismes redistributifs liés à l'intercommunalité, il est à noter que les objectifs de la loi Notre du 7 août 2015, n'ont pas été respectés. Ils visaient à obtenir une meilleure redistribution des richesses à l'échelle de la Métropole. Dans les faits, la métropole procède à une certaine redistribution par l'attribution des subventions à l'investissement ciblées par le Fond d'Intervention Métropolitain et par une dotation de solidarité pour le fonctionnement. En ce qui concerne l'EPT, par le biais du FCCT, celui-ci laisse aux villes le financement des dépenses les concernant sans aucun mécanisme de péréquation solidaire. Le compte n'y est pas pour Sevrans, ce qui accroît les inégalités entre les villes d'un même territoire.

Pour autant, 2023 a été l'année qui a permis d'aboutir à un accord avec l'EPT sur le montage financier de l'ANRU2. Cet accord n'est pas parfait au regard de la nécessaire solidarité mais il préserve l'avenir et permet de lancer les projets.

### Le point sur le poids de l'EPT Terres d'Envol

En 2024, la Ville de Sevrans reconduira son versement à l'EPT « Terres d'Envol » à hauteur de 3 444 248 € à l'EPT (augmentation de 10% en 2 ans) dans le cadre des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT, fonctionnement) répartis ainsi :

FCCT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Socle	5 530 239	4 100 573	3 259 073	2 655 574	2 203 102	2 351 995	2 637 573	2 637 573
Exonération TH	218 499	221 121	234 014	228 020	228 476	228 746	228 476	228 476
Politique de la Ville	141 691	141 691	141 691	141 691	70 623	65 009	38 181	38 181
Eaux pluviales	0	0	0	309 817	220 695	233 688	322 207	322 207
Habitat	0	337 239	647 478	550 381	256 531	149 250	132 031	132 031
RLPI					7 176	8 043	7 567	7 567
PLUI					7 176	5 039	52 458	52 458
Renouvellement urbain					25 190	139 008	48 279	48 279
<b>Totaux</b>	<b>5 890 429</b>	<b>4 800 624</b>	<b>4 274 228</b>	<b>3 885 483</b>	<b>3 018 969</b>	<b>3 180 778</b>	<b>3 444 248</b>	<b>3 444 248</b>

Nous avons demandé que soient revues les modalités d'évolutions des contributions des villes pour le FCCT socle et que soient clarifiées celles concernant les autres FCCT.

### La participation à l'action des Pompiers de Paris.

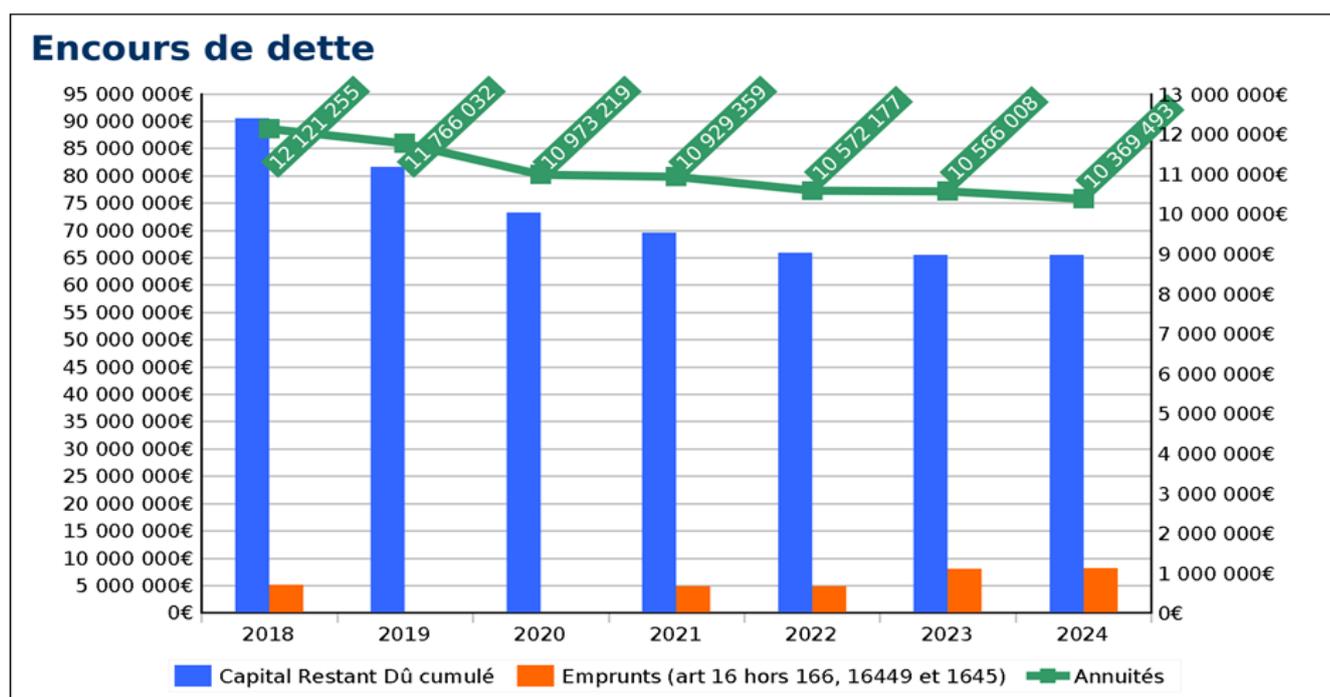
Le statut de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris est particulier. C'est un service public de l'État mais il est en grande partie financé par les contributions des collectivités territoriales concernées et en particulier départements et communes.

Pour la ville de Sevrans la contribution est prévue à hauteur de 1 270 000 € en 2024. Si on la

compare à celle de 2018, 5 ans auparavant, l'augmentation est de 32%.

Les communes de banlieue sont uniquement appelées pour payer ce service pourtant piloté par le préfet de Police. Il s'agit simplement d'un transfert de charges, et ce serait moins grave s'il était tenu compte de la situation financière et sociale des communes... or ce n'est pas le cas, la contribution obligatoire « contingente » est proportionnelle au nombre d'habitants.

Pour limiter l'impact de ces importantes augmentations il a été décidé avec l'accord du trésorier d'affecter en fonctionnement la contribution au fonctionnement de la BSPP et en investissement la contribution à l'investissement.



Depuis 2018 l'annuité de la dette (capital+intérêts) baisse chaque année, ainsi que le stock de la dette. Sevrans est redevenue une ville à laquelle les banques font les meilleures offres de prêt.

## II Un budget maîtrisé en fonctionnement et en investissement

L'exécution du budget 2023 a été maîtrisée pour respecter les orientations budgétaires de 2023 et dégager un excédent qui permettra de réaliser plus d'investissements en 2024. Il connaît une forte augmentation de son excédent, cette situation s'explique par le versement en 2023, avec 1 an de retard, de la compensation de l'État sur l'augmentation en 2022 de certaines dépenses (fluide, alimentation, personnel) du fait de l'inflation et des mesures salariales prises dans le cadre de la loi de finances pour 2022.

Cet excédent est basculé dans le projet de Compte Administratif vers le budget d'investissement.

A ce jour les résultats provisoires sont les suivants :

- **Excédent de fonctionnement** : 14 905 870 €
- **Déficit d'investissement** : 6 092 347€

Il est proposé comme en 2023 d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé dégagé aux recettes d'investissement 2024

Le budget primitif 2023 prend en compte dans la section investissement le reste à réaliser de 2022 soit 3,55M € en dépenses et 2,25 M € en recettes.

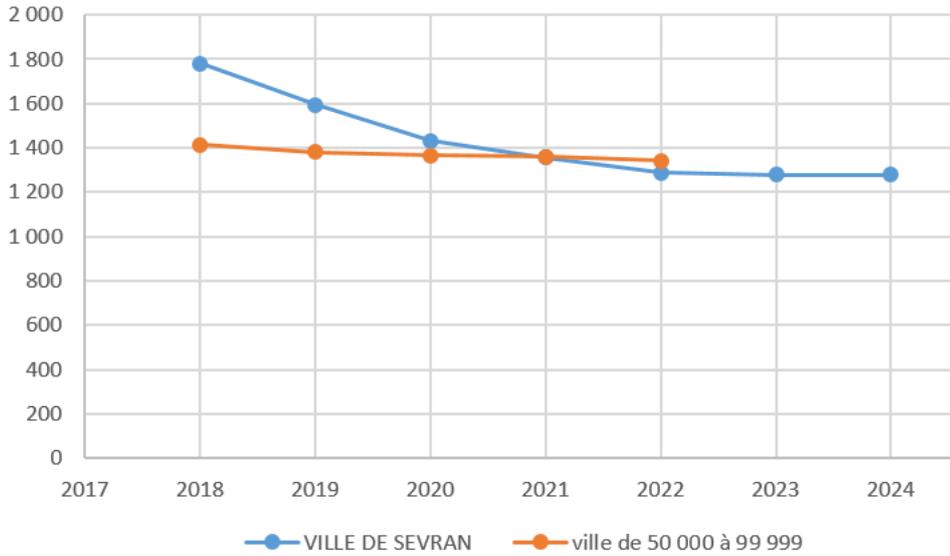
#### A. Investir pour l'avenir

Le budget 2024 répond concrètement aux exigences posées par le rapport d'orientations budgétaire, en ce qu'il apporte des réponses aux enjeux climatiques et sociaux et à l'augmentation de sa population (+2269 habitants en six ans).

L'ensemble de ces propositions concrètes obéit aux exigences de la transition écologique : Récupération et économie de l'eau, déploiement d'un nouveau parc de panneaux photovoltaïques, rénovation des réseaux de chaleur et géothermie, modernisation de l'informatique, isolation thermique des écoles, généralisation de l'éclairage à LED, remplacement de véhicules thermiques anciens par des électriques.

Si les investissements prévus en 2024 sont réalisés, et l'emprunt mobilisé en totalité, le stock de dette de Sevrans sera en fin 2024 stabilisé à 65 M€, la moitié de ce qu'il était en 2016.

## Encours de la dette / habitant

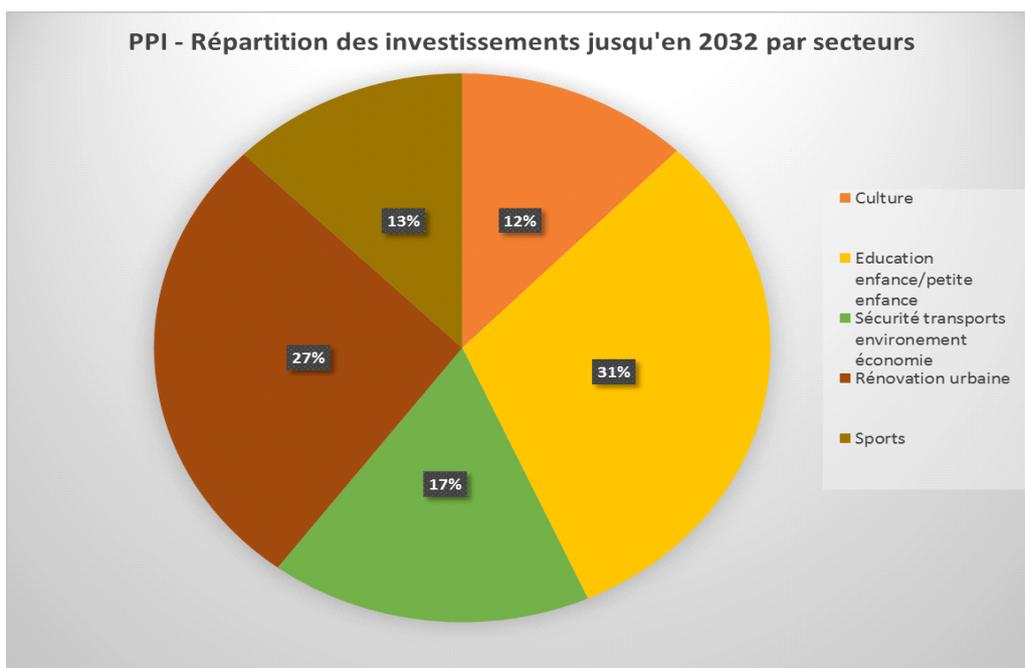


Le stock de dette par habitant de Sevrans est passé sous la moyenne des villes de 50 à 100 000 habitants en 2022

### 1. Le Programme pluriannuel d'investissements

Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) jusqu'en 2032 s'élève à 380 millions d'euros, conformément au document présenté dans le ROB 2024. La Ville va s'engager sur 150 millions d'euros, soit 40%, le reste sera financé par la recherche de recettes extérieures.

Le PPI se répartit comme suit :



Le budget 2023 intègre les dépenses récurrentes inscrites dans le PPI (sécurité, informatisation, voirie et réparation des bâtiments, accessibilité) pour un montant de 7 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement sont en nette hausse en 2024, passant de 30 M€ inscrits en 2022 et 2023 à près de 40M€ en 2024.

## 2. Les autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) sont des outils budgétaires de programmation pluri-annuelle.

Chaque AP comporte en réalité 3 décisions :

- celle du montant total de l'Autorisation de Programme (AP),
- celle des crédits de paiements (CP) inscrits pour 2024
- celle des crédits de paiement prévus en 2025.

Il est important de programmer dès à présent ces AP et CP car il est impossible de reporter les crédits non utilisés sur l'année suivante. Ainsi pour dépenser au début de l'année 2025, il faut prévoir cette possibilité dès 2024.

Il est à noter que la période des JO, durant l'été, risque de perturber le déroulement des travaux

Le tableau présenté ci-dessous est un ajustement du tableau du Conseil Municipal du 15 octobre 2023.

### a) Ajustement des AP existantes :

#### *(1) Implantation d'un bassin Olympique et la création d'un centre aquatique:*

Les jeux Olympiques de Paris 2024 devaient apporter de nombreuses réalisations en Seine-Saint-Denis. La Ville de Sevran s'est positionnée dès fin 2020 sur la possibilité d'hériter un bassin de 50mx25m. Le projet a considérablement avancé depuis la décision de lancer cette AP. Ce bassin sera démonté sur le site de La Défense Arena et installé sur le site de notre piscine actuelle qui sera ensuite découverte et se transformera en bassin estival.

La première pierre du futur centre aquatique a été posée le 24 janvier dernier en présence de la député, Mme Clémentine Autain, du Président de la Métropole, M. Patrick Ollier, du Président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, de la Sous-Préfète du Raincy, Mme Magali Dauverton, et de Mme Marie Barsacq, directrice Impact et Héritage à Paris 2024.

L'offre de surface de piscine aux Sevranaïses sera ainsi multipliée par 6. Le groupement entreprise/architectes/bureaux d'études a été choisi par la Ville conformément à l'avis du jury après 4 réunions, dont une audition de 4 équipes pluridisciplinaires. Le projet lauréat regroupe les qualités principales souhaitées, esthétique, insertion dans le site et respect des riverains, sobriété énergétique et eau, efficacité des circulations et de la sécurité... entre autres critères étudiés par l'équipe du projet et le jury. Le montant de l'AP est porté à 26 Millions d'Euros, dans un contexte qui comporte des évolutions de prix et les délais d'approvisionnement en matières premières. Les sommes inscrites en 2023 (2,8 M€) ont été intégralement mandatées et il est proposé d'inscrire 9,5 M€ en 2024 et 10 M€ en 2025.

## *(2) Réalisation du Poste de Police municipale*

La construction du Poste de Police Municipale dans le centre-ville et à proximité de la Police Nationale est un projet structurant au service de la sécurité des Sevranaïses. Véritable point de référence et centre opérationnel, il permettra de doter la PM d'un outil à la hauteur des besoins. Il permettra également de rapprocher plusieurs services de la direction de l'urbanisme du centre administratif et des citoyens.

La procédure de conception réalisation a été choisie pour atteindre des performances énergétiques supérieures à la réglementation et pour conduire cette opération dans les meilleurs délais. Le Jury a été constitué par une délibération du 15 décembre 2022. Il a travaillé durant plusieurs réunions en 2023 dont une audition des 4 équipes candidates.

Les 3 équipes non retenues ont été indemnisées sur le budget 2023 qui a permis également la rémunération de l'AMO.

Le groupement choisi a commencé à travailler pour obtenir au plus vite le permis de construire et commencer les travaux dès septembre 2024, immédiatement après les jeux paralympiques.

Il est proposé d'ajuster l'AP à 6,4 M€ et de prévoir 1,55 M€ en 2024 et d'inscrire 3,6 M€ pour 2025.

### *(3) Réalisation d'une salle des sports acrobatiques :*

L'année 2022 a permis de reformuler le projet initial. Il est maintenant prévu de réaliser ce projet très attendu de la part des utilisateurs, dans l'emprise de la cité des sports. Des études de sol ont été réalisées en 2023 afin de préciser la faisabilité dans cette emprise.

L'AP de 10,1 M€ est maintenue et 100 000€ sont inscrits en 2024 pour des études et l'organisation des procédures.

### *(4) Accompagnement aux risques majeurs et acquisitions foncières :*

Ces deux AP « sectorielles » permettent d'intervenir plus facilement au service de la transformation urbaine, du commerce et des risques majeurs. Les services qui travaillent sur les dossiers de l'activité économique, de l'urbanisme et de la lutte contre les catastrophes naturelles ont des difficultés d'intervention. Pour faciliter l'action de la commune, tant en acquisitions foncières, que sur les dossiers de catastrophes ne nécessitant pas forcément d'acquisition, il est proposé de reconduire ces deux AP

- Acquisitions foncières : 2,5 M€, 500 000 euros par an
- Accompagnement des risques majeurs : 3M€, 1,6M€ en 2024 permettront une opération importante de prévention du risque « gypse » pour préparer la construction du bassin olympique.

### *(5) Plan vélo, aménagement de voies vertes :*

Le plan vélo a permis la construction de plusieurs pistes et itinéraires cyclables pour plus de 900 000€.

Il est proposé d'amplifier l'effort avec 900 000€ en 2024. Ces travaux sont bien financés par des subventions (entre 60 et 80%).

*(6) Restructuration du restaurant Groupe Scolaire PERRIN et création d'une salle polyvalente, d'une salle du conservatoire et d'une cour vivante et partagée.*

Il est programmé, dans une opération en deux temps, de réaliser une importante restructuration sur le groupe scolaire PERRIN/Claude BERNARD pour un montant total de 8 M€ (AP). Une partie se fait dans le cadre de l'ANRU 2.

Elle nécessite une inscription de 1 100 000 € en 2024 et encore un million en 2025 sur cette AP d'un total de 8M€. La réalisation d'une cour végétalisée a été ajoutée au programme. Des subventions seront sollicitées, en particulier dans le cadre du « plan vert » du gouvernement.

*(7) Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud :*

Face à la réticence du propriétaire de vendre à une valeur conforme aux estimations des Domaines et à l'intervention de la préfecture dans la procédure d'enquête publique, il n'a pas été possible d'avancer sur cette importante opération de réhabilitation d'un bâtiment existant et ayant un intérêt urbain et architectural.

Il est proposé de confirmer le montant de l'AP à 15 M€ comprenant l'ensemble des phases. Pour 2024 les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 100 000 €, pour la poursuite des études et d'éventuelles mesures de pollution des sols pour répondre aux injonctions de la préfecture. En fonction de l'évolution des négociations les crédits de paiements peuvent être modifiés lors d'une DM.

*(8) Aménagement de l'îlot Crétier- centre-ville, la démolition de l'ancien commissariat et la réalisation d'un espace partagé :*

En 2024 est prévue la démolition de l'ancien bâtiment du commissariat de Police Nationale, le permis de démolir a été obtenu en juillet 2023, et la Métropole a attribué une subvention (FIM) de 800 000€ pour un mur végétalisé et une végétalisation de l'espace libéré.

Il est proposé l'inscription de 2M€ dès 2024 et l'ouverture d'une perspective intéressante qui permettra de « donner de l'air », de faciliter les circulations piétons, de rendre au public cet espace précieux.

Les crédits de paiement sont proposés pour 2M€ en 2024 et 1,5M€ en 2025.

#### *(9) Reconstruction de la salle des Fêtes :*

Il est proposé de mettre en route un projet important de démolition-reconstruction de la salle des fêtes sur le même emplacement. L'idée est de regrouper au sein de ce nouvel équipement un espace culturel plurifonctionnel et la direction de la culture. Il s'agira de construire un bâtiment conforme à la volonté municipale de sobriété énergétique, de développer et diversifier l'action culturelle, et d'améliorer l'accueil du public et des artistes. Il est proposé de passer l'AP à 9,5 M€ et de prévoir 200 000€ d'études en 2024 et 500 000€ en 2025 pour les procédures et les études opérationnelles.

Pour ce projet, il est envisagé de recourir à un concours d'architecte, et non au dispositif de conception-réalisation, ce qui permettra aux habitants de participer aux choix du futur équipement.

#### *(10) Extension de l'école Lamartine :*

Les travaux d'extension de l'école Lamartine se sont déroulés en 2023. Les crédits de paiement de 5 100 000€ ont été utilisés en 2023. Il est nécessaire, pour solder les factures, d'inscrire 1 M€ en crédits de paiement pour 2024.

#### *(11) Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques.*

Montant total de l'AP 1,5M€, 500 000€ en 2024.

En 2023 la livraison de véhicules commandés en 2021 et 2022 a été réalisée: une balayeuse électrique, montre son efficacité après 15 mois d'attente, 20 autres véhicules électriques sont arrivés.

## (12) Embellissement du parc Louis Armand :

Dans le cadre du projet d'aménagement et de désartificialisation du centre-ville, il est proposé de poursuivre les travaux d'embellissement du parc Louis Armand pour un montant de 400 000€ en 2024.

### b) Création de quatre nouvelles AP :

#### *(1) cours végétalisées :*

La végétalisation des cours d'écoles, la modification de ces espaces fondamentaux pour assurer la modération de la chaleur, l'égalité filles-garçons, fera dès 2024 l'objet d'un programme soutenu. La création de cette AP porte ce projet. Il s'agit de mettre en chantier 3 végétalisations/réorganisations, une seule est portée en 2024 par cette AP, celles de Lamartine et de Perrin/Bernard seront menées sur leurs AP respectives. Sur l'AP sera menée le chantier pour l'école Curie. 2024 sera l'année de définition de la suite de ce programme important doté d'une AP de 10 M€.

#### *(2) Réhabilitation de l'école Lamartine et cour végétalisée :*

Après l'extension de l'école Lamartine, la réhabilitation de l'autre partie se fait encore plus nécessaire. Il est prévu de commencer à la réaliser dès 2024 et de lancer la végétalisation de la cour. Une AP de 3,5 M€ est proposée.

#### *(3) Nobel :*

La réhabilitation et le projet de réutilisation du bâtiment de l'ancien hôtel de ville dure depuis plusieurs années. Il est proposé, pour faire avancer ce dossier et structurer sa programmation, de créer une Autorisation de Programme. Elle sera dotée de 2 400 000€ et devrait faire l'objet d'importants travaux dès 2024 (800 000€ de crédits de paiement).

#### (4) Cimetière :

Après la démolition, début 2023, du pavillon qui était situé en façade du cimetière, il est nécessaire de finaliser un projet plus important pour l'avenir du cimetière. Ce projet inclura une végétalisation plus poussée des allées et un embellissement. Pour remplir cet objectif, il est proposé de créer une autorisation de programme de 2 M€ et 200 000€ de crédits de paiement en 2024.

### Tableaux des AP/CP budget 2024

	Total des AP	Réalisations Antérieures	2024	2025	Au-delà
<b>VILLE VIVANTE</b>					
Implantation d'un bassin Olympique	26 000 000,00	2 919 856,29	9 500 000,00	10 000 000,00	3 580 143,71
Réalisation d'une salle multi sports	10 100 000,00	34 327,82	100 000,00	3 000 000,00	6 965 672,18
Reconstruction de la salle des fêtes	9 500 000,00	27 474,00	200 000,00	500 000,00	8 772 526,00
<b>VILLE SOLIDAIRE</b>					0,00
Restructuration du restaurant Perrin/Claude Bernard, cour végétalisée, Création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire	8 000 000,00	32 537,52	1 100 000,00	1 000 000,00	5 867 462,48
Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud	15 000 000,00		100 000,00	100 000,00	14 800 000,00
Extension de l'école Lamartine	6 970 000,00	5 915 633,35 €	1 000 000,00		54 366,65
Réhabilitation de l'école Lamartine et cour végétalisée	3 500 000,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00
Accompagnement aux risques majeurs	3 000 000,00	180 380,90	1 600 000,00	200 000,00	1 019 619,10
Végétalisation cours d'écoles	10 000 000,00	0,00	500 000,00	2 000 000,00	7 500 000,00
<b>VILLE ATTRACTIVE</b>					0,00
Nobel	2 400 000,00	0,00	800 000,00	1 200 000,00	400 000,00
Acquisitions foncières et commerciales	2 500 000,00	564 917,43	500 000,00	500 000,00	935 082,57
Pédynamisation centre ville (Crétier-Bussière)	4 500 000,00	433 563,66	2 000 000,00	1 500 000,00	566 436,34
<b>VILLE ACTIVE</b>					0,00
Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques	2 500 000,00	571 414,33	500 000,00	500 000,00	928 585,67
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	3 000 000,00	924 141,34	900 000,00	900 000,00	275 858,66
<b>VILLE CITOYENNE</b>					0,00
Embellissement du Parc Louis Armand	800 000,00	49 404,25	400 000,00		350 595,75
Cimetière	2 000 000,00	0,00	200 000,00	700 000,00	1 100 000,00
Construction du nouveau poste de Police Municipale	6 400 000,00	163 777,56	1 950 000,00	3 600 000,00	1 086 222,44
<b>TOTAL</b>	<b>116 170 000,00</b>	<b>11 817 428,45</b>	<b>22 150 000,00</b>	<b>26 700 000,00</b>	<b>55 502 571,55</b>
<b>AP nouvelle</b>					

## 1. Quelques éclairages d'actualité

Les orientations développées dans le ROB présenté le 14 décembre 2023 sont intégrées en totalité dans le budget primitif 2024.

La tenue des jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024 est un évènement qui marquera profondément la ville de Sevrans qui l'a anticipé depuis 2020.

146 000 euros du budget de fonctionnement seront utilisés pour accompagner, cet évènement planétaire.

La labellisation « club 24 » permet de bénéficier de subventions conséquentes pour inviter le plus grand nombre de Sevranaise et Sevransais à participer à des activités culturelles et sportives.

1050 billets pour les JO et 870 pour les Jeux paralympiques ont été commandés dès leur mise en vente.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) seront en hausse de 5% anticipant les légitimes augmentations de la valeur du point d'indice, la prime pouvoir d'achat et la consolidation des compétences de l'administration communale.

Pour le reste, les dépenses de fonctionnement 2024 sont caractérisées par une très large reconduction de 2023. Le programme de sobriété énergétique mis en place en 2022 a permis de limiter la consommation en 2023 et de stopper les conséquences de son impact budgétaire. Ainsi les dépenses sont restées stables en 2023 avec une baisse notable du coût de l'éclairage public et une stabilisation du niveau des inscriptions budgétaires en 2024.

La production d'électricité issue du photovoltaïque va se faire dans un nouveau cadre budgétaire et financier. En effet, la mise en place d'un budget annexe photovoltaïque en 2014 par la ville répondait aux obligations légales en vue de la revente d'électricité. Le cadre a changé avec le vote de la loi du 10 mars 2023 qui a rendu obsolète la présentation d'un budget annexe avec la mise en place de l'autoconsommation.

Désormais la ville ne vendra plus de l'électricité mais déduira le montant correspondant de ses factures. En conséquence la commune n'est plus tenue de constituer un budget annexe pour suivre l'activité de production d'électricité photovoltaïque, mais d'assurer le suivi des dépenses et des recettes consacrées au photovoltaïque le cadre du budget principal. La

commune a déployé une première série de panneaux photovoltaïques sur quatre sites municipaux: le groupe scolaire Anatole France Voltaire, la salle Gymnique et le Pavillon aux histoires et la halle du marché couvert. La production de leur énergie sera désormais déduite de la facture de la ville après accord avec Enedis.

Par ailleurs, la suppression du budget annexe qui caractérisait une activité industrielle et commerciale de la ville, va nous permettre de recevoir des compensations sur nos dépenses d'investissement via le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

La ville de Sevrans a porté le projet cycle terre, politiquement et administrativement. Au final, après déduction des subventions, l'apport financier de la Ville au projet aura été de 135.000€. L'ancrage de la filière en terre crue et des formations à l'écoconstruction constituent deux engagements stratégiques de Sevrans pour le développement industriel et économique de nouveaux modes de construction centrés sur la transition écologique et de la construction bas carbone.

Le projet est une réussite saluée par tous qui doit passer la phase de l'expérimentation et trouver au travers d'un projet industriel son équilibre financier. Dans cette période de transition la ville apportera son appui à la consolidation de la Fabrique. Une provision de 50 000 euros à cette fin est inscrite au budget qui sera mobilisable par la Fabrique Cycle Terre selon les modalités prévues par le code général des collectivités territoriales pour les interventions de la Ville en tant qu'actionnaire.

L'épicerie sociale et solidaire se développera sur une nouvelle implantation dans le Tiers Lieu Autonomie de la Résidence Mazaryck en partenariat avec Vilogia, les Compagnons bâtisseurs, des services municipaux et les associations du quartier.

### **Le budget participatif est une partie intégrante du budget de la ville.**

Pour la première fois, la Ville de Sevrans a initié un budget participatif en 2023. Doté de 125 000€, il a permis de faire émerger quinze projets orientés autour de la transition écologique et l'adaptation de la Ville au réchauffement du climat.

Ces quinze projets touchent au quotidien de notre ville: de la boîte à livre à la boîte de partage de plante, de la création de lieux de repos sous un arbre à la végétalisation des voies, de la pose de panneaux informatifs sur la biodiversité à la végétalisation de cours d'écoles, ces

projets sont la marque de la volonté des habitantes et des habitants de faire vivre leur ville et de leur engagement pour une ville plus verte et plus durable.

Pour les projets de 2024, il est proposé de confier le portage des projets jeunesse au Conseil Municipal de la Jeunesse. De plus, compte tenu de l'intérêt suscité par ce budget participatif dans les écoles de la ville (enseignants, parents, élèves), il est proposé de créer une enveloppe dotée de 25 000 € supplémentaires pour permettre aux écoles primaires de s'inscrire dans cette dynamique.

La dimension pédagogique de ces projets va de pair avec la dimension citoyenne : un budget participatif, c'est aussi permettre à la Ville d'expliquer comment faire un budget, comment se pense et se concrétise un investissement ou une dépense pour la personne publique.

La loi de finances 2024 restreint les dotations et ne corrige pas les inégalités fiscales et territoriales. Par ce vote de la loi de finances, le gouvernement entend réduire les ressources des collectivités, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour leur faire payer les conséquences financières du « en même temps ». L'enjeu pour lui est de réduire la dette publique au détriment des collectivités territoriales.

Le Maire et la majorité municipale de Sevrans continueront à porter des projets ambitieux à se donner les moyens de leur financement en associant les Sevransaises et Sevransais, permettant de défendre dignement les valeurs républicaines et faire avancer l'égalité territoriale.